

Conseil Communautaire du 30 novembre 2017

D 2017

I

14

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	72 dossier 1 (début de séance) - 71 dossier 1 (avant vote) – 69 dossier 2 à 3 – 63 dossier 4 à 16
Votants	79 dossier 1 (début de séance) – 78 dossier 1 (avant vote) – 77 dossier 2 à 3 – 70 dossier 4 à 16

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24.11.2017** s'est réuni à la salle multiculturelle de Meilhan S/Garonne en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaients présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE (+ pouvoir Maryse HERVÉ)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnaud Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA (suppléante)
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOUR
<u>Foures Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [(+ pouvoir Josette PATISSOU), jusqu'au dossier 3]
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU (dossier 1)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS [(+ pouvoir Jean.François THOUMAZEAU à compter du dossier 2), jusqu'au dossier 3]
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS (dossier 1)
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir Jean.Pierre-MARCHAND) - Daniel BENQUET (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Sophie BORDERIE (+ pouvoir Charles CILLIERES à compter du dossier 4) – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier 3) – Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU) – Michel HOSPITAL - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Josette JACQUET) – Bernard MANIER (jusqu'au dossier 3) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE - Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 3)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (début de séance) – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD - Liliane BORDES – Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

<u>Absents ou excusés</u>	Maryse HERVÉ – Guy IANOTTO - Carole VERHAEGHE - Christian FRAISSINÈDE - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Maryse VULLIAMY - Sylvie BARBE - Lydie ANGELY – Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Jean.Pierre MARCHAND – Thierry CARRETEY - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Eric BOUCHAUD – Philippe RIGAL (en cours du dossier 1) – Jean.François THOUMAZEAU (à compter du dossier 2) – Guy FARBOS (à compter du dossier 2) - Patrick GAUBAN (à compter du dossier 4) – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 4) – Charles CILLIERES (à compter du dossier 4) – Bernard MANIER (à compter du dossier 4) – Francis LABEAU (à compter du dossier 4)
----------------------------------	--

<u>Pouvoirs de</u>	Maryse HERVE à Pascal LAPERCHE – Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT – Lydie ANGELY à Daniel BENQUET – Josette JACQUET à Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU – Jean.François THOUMAZEAU à Thierry CONSTANS – Charles CILLIERES à Sophie BORDERIE
---------------------------	---

<u>Secrétaire de Séance</u>	Marie.France BONNEAU
------------------------------------	----------------------

**Dossier n°14 -
ADHESION AU PLAN DE FORMATION MUTUALISE DU CNFPT**

Résumé de la délibération

La présente délibération a pour objet l'adoption du plan de formation mutualisé proposé par le CNFPT sur le territoire de VGA.

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions de la loi n°84-594 modifiée du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale, chaque collectivité territoriale doit se doter d'un plan de formation pour ses agents. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Les évolutions organisationnelles de nos collectivités conjuguées aux transformations des missions et métiers territoriaux, rendent nécessaire l'accompagnement de l'ensemble de nos agents par la formation dans leur vie professionnelle.

Le CNFPT a souhaité engager une démarche de mutualisation pour l'élaboration d'un plan de formation territorialisé spécifique aux entités du Marmandais¹ (même démarche sur le Villeneuvois et l'Agenais). L'objectif est de conjuguer à l'échelle d'un territoire les ressources, pour pouvoir répondre à des besoins de formation similaires. Cette initiative permet également de rapprocher les actions de formation au plus près des collectivités territoriales et de leurs agents.

Tonneins, Marmande et VGA sont associées à cette démarche depuis son lancement à l'automne 2016. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu pour définir en commun les axes prioritaires de ce plan de formation mutualisé (PFM), sur la base des besoins exprimés par les services notamment lors des campagnes annuelles d'entretiens professionnels.

Le groupe projet a ainsi défini les axes de formation prioritaires suivants² :

- Personnels techniques
- Professionnels des secteurs enfance-jeunesse-social
- Outils fondamentaux
- Fonctions administratives

Le PFM est établi pour les années 2017 à 2019. Chaque année le programme annuel est redéfini en fonction des nouveaux besoins exprimés. 52 journées-groupes (seuils de 6 à 15 stagiaires) de formation sont programmées par le CNFPT pour le PFM Marmandais. Un bilan quantitatif et qualitatif des actions est élaboré et présenté à l'occasion d'une réunion annuelle.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Adopte le plan de formation mutualisé du CNFPT

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	70
<i>Pour</i>	70
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 30 novembre 2017

Publication / Affichage

Le 5.12.2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

¹ Le territoire du Marmandais représente environ 2500 agents (107 communes, 1 cc, 1 CA^a, 19 syndicats, 5 EP)

² Tableau des axes prioritaires programmés en annexe 1